

R CONDUITE

Agrément N° 03.095.0808.0

Label qualité des formations au sein des écoles de conduite

Sous-critère 1.4 — Formations deux-roues : formations proposées et lieux où se déroule la formation

Ce document présente les formations deux-roues dispensées par notre établissement ainsi que les modalités d'accès et d'utilisation de la piste utilisée pour les séances pratiques hors circulation (plateau). Il est mis à disposition des élèves afin de leur permettre d'identifier clairement les lieux de formation et les conditions pratiques d'accueil.

1. Formations deux-roues proposées

Formation	Catégorie / véhicule	Lieu de formation pratique
Permis AM	Cyclomoteur et quadricycle léger	Formation pratique selon le programme pédagogique ; les séances hors circulation sont réalisées sur un espace adapté. Les modalités précises sont communiquées lors de la planification.
Permis A2	Motocyclette de puissance intermédiaire (≤ 35 kW)	Piste de plateau située à Villiers-le-Sec pour les séances pratiques hors circulation.
Formation 125 cm³	Motocyclette légère accessible aux titulaires du permis B selon les conditions réglementaires	Piste de plateau située à Villiers-le-Sec pour les séances pratiques hors circulation, puis circulation sur route ouverte.

2. Piste utilisée pour les formations deux-roues

Localisation de la piste	Villiers-le-Sec
Temps de trajet depuis l'établissement	Environ 10 minutes depuis notre établissement.
Conditions d'utilisation de la piste	La piste est accessible dans le cadre des séances de plateau, pendant les horaires de leçons prévues à cet effet.
Modalités d'accueil des élèves	Le rendez-vous est fixé avec le moniteur rue de la Ferme Gau à Viarmes pour la récupération des motos, avant le déplacement vers la piste.
Disponibilité de la piste	La piste est disponible aux horaires des leçons de plateau, les vendredis, samedis et dimanches.

3. Organisation pratique des séances de plateau

- Les séances pratiques hors circulation (« plateau ») sont planifiées avec l'élève en fonction de son parcours de formation et des créneaux disponibles.
- Le point de rendez-vous est communiqué à l'élève lors de la prise de rendez-vous : rue de la Ferme Gau à Viarmes, où les motos sont récupérées avec le moniteur.
- Le déplacement vers la piste de Villiers-le-Sec nécessite environ 10 minutes depuis l'établissement.

- L'accès à la piste est organisé pendant les heures de plateau prévues, avec une disponibilité indiquée les vendredis, samedis et dimanches.
- L'élève est informé des horaires de sa séance et des modalités de rendez-vous avant chaque leçon.

4. Information et accessibilité pour les élèves

Les informations relatives aux formations deux-roues, au lieu de la piste, au temps de trajet, au point de rendez-vous et aux créneaux de disponibilité sont communiquées aux élèves lors de leur inscription et/ou de la planification de leurs leçons. Elles peuvent également être consultées auprès de l'établissement afin de garantir une information claire et accessible sur l'organisation de la formation.

Récapitulatif : piste de plateau à Villiers-le-Sec — environ 10 minutes depuis l'établissement — rendez-vous rue de la Ferme Gau à Viarmes pour la récupération des motos — piste accessible pendant les heures de plateau — disponibilité les vendredis, samedis et dimanches.

Document d'information — Sous-critère 1.4 du référentiel « Label qualité des formations au sein des écoles de conduite et associations agréées ».